

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 12 mai 2026 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

2467, rue Martine

Objet de la demande de dérogation mineure 2026-0020 :

La demande de dérogation mineure 2026-0020 vise à :

- Autoriser la construction d'un abri d'auto de 6,71 mètres par 7,32 mètres en cour avant, dans le prolongement des murs latéraux du bâtiment principal, ainsi qu'à une distance de 0,6 mètre de la limite latérale du lot, soit en dérogation aux dispositions réglementaires interdisant cette implantation et exigeant une distance minimale de 1,5 mètre.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce jeudi 23 avril 2026.

(signé)

Jérôme Morin

Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint